

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 22/06/2020**

DELIBERATION N°2020-01-06

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019

L'an deux-mille-vingt, le vingt-deux juin, à dix-neuf heures trente, les membres du Comité Syndical du SIIM 94, créé par arrêtés préfectoraux des 31 janvier 1974 et 3 mai 2016, légalement convoqués le seize juin deux-mille-vingt par le Président, se sont réunis au siège du SIIM 94, 24 boulevard Paul Vaillant Couturier à Ivry-sur-Seine.

Nombre de
membres titulaires
en exercice.....17
Présents.....5
Représentés0

Monsieur François DUCCELLIER est désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il accepte.

Madame Cécile DELORAINE-COLLET, Responsable Administratif, qui assistait à la séance, lui a été adjoindé au titre d'auxiliaire.

MEMBRES PRESENTS :

Jean-Michel ARBERET **Président**, Franck BOMBLED, François DUCCELLIER, Jean-Pierre MOINEAU, Séverine PETER **Vice-présidents**.

Lesquels peuvent valablement délibérer sans condition de quorum après la première convocation sans quorum de la séance du quinze juin deux-mille-vingt.

MEMBRES REPRESENTES PAR POUVOIR :

ABSENTS NON REPRESENTES :

Badri AHMED, Paulo FERREIRA-NUNES, Sophie LERICQ, Pierre MARTINEZ, Sébastien LE ROUX, Isabelle LORAND, Nicole POLIAN, Anne RAJCHMAN, Albertino RAMAEL, Philippe VIDAL, Jeanne ZERNER, **délégués titulaires**,

Certifié exécutoire
compte tenu de la
transmission en
préfecture le

Et de la publication ou
de la notification
le



Jean-Michel ARBERET
Président

<u>Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019</u>
--

LE COMITE SYNDICAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat,

Vu les arrêtés préfectoraux des 31 janvier 1974 et 3 mai 2016,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu sa délibération n°2020-01-05 de ce jour portant approbation du Compte Administratif de l'exercice 2019,

Considérant que le Compte Administratif 2019 du Budget du Syndicat présente un résultat de clôture excédentaire pour la section de fonctionnement de 1 419 857,57 €,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Article 1^{er} : Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement du Compte Administratif 2019 de 1 419 857,57 € du Budget susvisé, au Budget Supplémentaire de l'exercice 2020 comme suit :

- **1 339 968,09 € à l'excédent de fonctionnement reporté (Compte 002)**
- **79 889,48 € à l'excédent de fonctionnement capitalisé (Compte 1068)**

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
- Madame la chef de service comptable de la Trésorerie de Vitry sur Seine
- Madame la Directrice Générale du SIIM94, pour exécution

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Le Président du SIIM94 et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Ivry-sur-Seine le 1^{er} juillet 2020

Jean-Michel ARBERET
Président
Adjoint au maire d'Arcueil

